

Avignon, le 25 août 2026

LA SÉCHERESSE S'AGGRAVE EN VAUCLUSE : LES BASSINS DE LA DURANCE ET DE LA NESQUE PASSENT EN ALERTE RENFORCÉE, CELUI DU SUD-OUEST DU MONT-VENTOUX EN ALERTE.

En raison de la poursuite de la dégradation de la situation hydrologique et météorologique dans le département, le préfet de Vaucluse a consulté l'ensemble des membres des comités « Ressources en eau » de Vaucluse et de l'Ouvèze Provençale pour définir de nouvelles mesures de restriction de l'usage de l'eau.

Sur la base de cette concertation, le préfet de Vaucluse a décidé :

- de classer en situation d'ALERTE RENFORCÉE les bassins de la Durance et de la Nesque
- de classer en situation d'ALERTE le bassin du Sud-Ouest du Mont-Ventoux
- de maintenir en situation d'ALERTE RENFORCÉE les bassins du Calavon-amont et du Sud-Luberon ;
- de maintenir en situation d'ALERTE les bassins du Calavon-médian et des Sorgues ;
- de maintenir en situation de VIGILANCE les bassins de la Meyne, du Rhône et de l'Ouvèze provençale, ainsi que les secteurs desservis par la ressource stockée de Serre-Ponçon.

En coordination avec les préfetures de la Drôme et des Hautes-Alpes :

- le bassin inter-départemental du Lez provençal – Lauzon est classé en ALERTE RENFORCÉE depuis le 27 juillet 2026,
- le bassin inter-départemental de l'Aygues est classé en ALERTE depuis le 10 août 2026.

Le classement en « ALERTE » et en « ALERTE RENFORCÉE » entraîne l'application de mesures de restriction concernant toutes les catégories d'usagers (entreprises, agriculteurs, collectivités, particuliers). Vous trouverez une plaquette d'information destinée aux usagers, rappelant, selon les différents niveaux de restriction, les gestes adaptés pour économiser l'eau.

Sur les bassins placés en situation de vigilance, il appartient aux usagers de faire des efforts pour limiter au strict nécessaire leur consommation d'eau.

Toutes les informations utiles sur les restrictions en cours sont disponibles sur le site VigiEau (<https://vigieau.gouv.fr>). L'outil VigiEau permet désormais à chaque citoyen, agriculteur, maire ou chef d'entreprise de connaître la situation dans son territoire.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

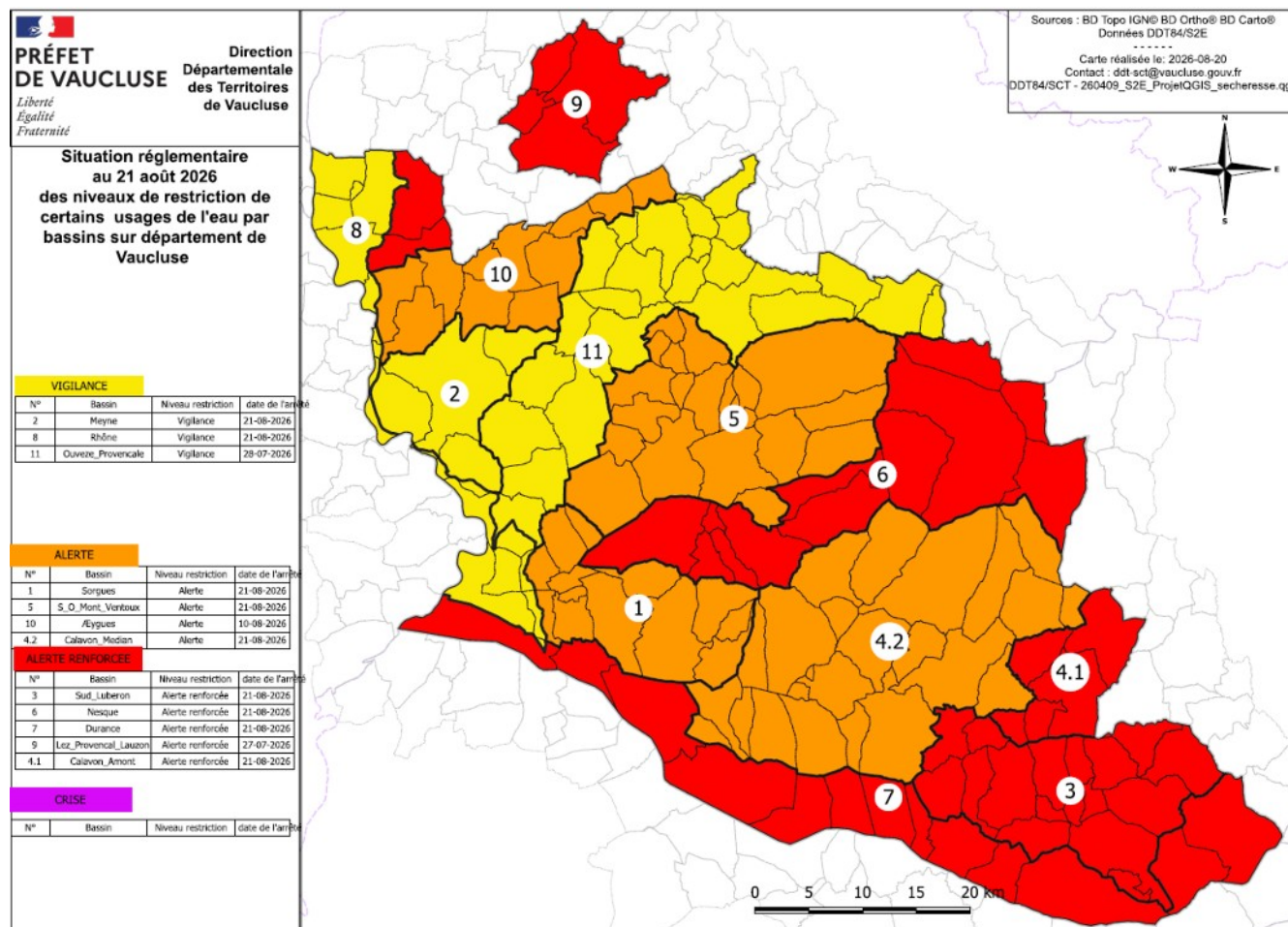
Tél : 04 88 17 80 38

 @prefet84

2 avenue de la Folie
84000 Avignon

En cas d'aggravation de la situation et conformément à l'arrêté-cadre départemental, des mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau plus sévères pourraient être engagées prochainement.

Niveau de restriction réglementaire de l'usage de l'eau dans le département de Vaucluse



Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

Tél : 04 88 17 80 38

[f](#) [i](#) [t](#) [x](#) @prefet84

2 avenue de la Folie
84000 Avignon